












Procedure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2014/0047(NLE)	En attente de décision finale
Décision		
Accord sur la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE) et au protocole y afférent, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE		
Sujet		
6.20.05 Accords et relations commerciales et économiques multilatérales et plurilatérales		
6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Commerce international	 LAMBSDORFF Alexander Graf	22/07/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 WAŁĘSA Jarosław	
		 ANDRIEU Eric	
		 BORRELLI David	
	Commission au fond précédente		
	 Commerce international		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission pour avis précédente		
	 Affaires étrangères		
	 Pêche		
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
03/02/2014	Document préparatoire	COM(2014)0047	
17/02/2014	Document préparatoire	COM(2014)0091	Résumé
11/03/2014	Publication de la proposition législative	06698/2014	Résumé
03/07/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

06/11/2014	Vote en commission		
12/11/2014	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0026/2014	Résumé
16/12/2014	Résultat du vote au parlement		
16/12/2014	Décision du Parlement	T8-0078/2014	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2014/0047(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p8-a2; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 217
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission parlementaire	INTA/8/00376

Portail de documentation

Document préparatoire		COM(2014)0047	03/02/2014	EC	
Document annexé à la procédure		COM(2014)0088	17/02/2014	EC	
Document annexé à la procédure		COM(2014)0089	17/02/2014	EC	
Document annexé à la procédure		COM(2014)0090	17/02/2014	EC	
Document annexé à la procédure		COM(2014)0092	17/02/2014	EC	
Document annexé à la procédure		COM(2014)0093	17/02/2014	EC	
Document préparatoire		COM(2014)0091	17/02/2014	EC	Résumé
Document de base législatif		06698/2014	11/03/2014	CSL	Résumé
Document annexé à la procédure		06696/2014	11/03/2014	CSL	
Projet de rapport de la commission		PE537.529	30/09/2014	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0026/2014	12/11/2014	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0078/2014	16/12/2014	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Accord sur la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE) et au protocole y afférent, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord relatif à la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE) et du protocole qui y est lié, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) a été signé le 2 mai 1992 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Conformément à l'acte d'adhésion de la Croatie, ce pays s'est engagé à devenir partie à l'accord sur l'EEE.

La présente proposition constitue l'instrument juridique requis pour la conclusion de l'accord relatif à la participation de la Croatie à l'EEE et du protocole additionnel à l'accord entre la Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2009-2014 consécutif à la participation de la Croatie à l'EEE.

Le 4 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège en vue de modifier l'accord EEE et l'accord entre la Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2009-2014.

Ces négociations ont été menées à bonne fin et ont abouti au paragraphe:

- de l'accord ;
- du protocole et
- de deux protocoles additionnels, portant sur i) [le protocole additionnel](#) à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande consécutif à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne et ii) [le protocole additionnel](#) à l'accord entre la Communauté économique européenne et la Norvège consécutif à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ces deux protocoles additionnels forment un tout avec l'accord et le protocole actuels, mais font l'objet de propositions distinctes.

BASE JURIDIQUE : articles 217 et article 218, par. 6 et par. 8, 2^{ème} al. du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que l'acte d'adhésion de la Croatie.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, l'accord relatif à la participation de la Croatie à l'EEE et le protocole additionnel à l'accord entre la Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2009-2014 consécutif à la participation de la Croatie à l'EEE, et ce afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.

Par l'accord proposé, la Croatie est intégrée dans l'accord EEE en tant que partie contractante et l'UE s'engage à fournir une version faisant foi de l'accord EEE dans la nouvelle langue officielle de l'UE. Le protocole inclut la Croatie dans le mécanisme financier norvégien.

L'application provisoire de l'accord et du protocole est envisagée à partir de la date stipulée dans un échange de lettres entre les parties, dans l'attente de l'achèvement des procédures nécessaires à leur conclusion formelle et à leur entrée en vigueur.

Accord sur la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE) et au protocole y afférent, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord relatif à la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE) et du protocole qui y est lié, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) a été signé le 2 mai 1992 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Conformément à l'acte d'adhésion de la Croatie, ce pays s'est engagé à devenir partie à l'accord sur l'EEE.

La présente proposition constitue l'instrument juridique requis pour la conclusion de l'accord relatif à la participation de la Croatie à l'EEE. Cet accord et trois protocoles additionnels y afférents, à savoir :

- le protocole additionnel à l'accord entre la Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2009-2014 consécutif à la participation de la Croatie à l'EEE;
- le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande consécutif à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne;
- le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et la Norvège consécutif à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne

ont été signés, au nom de l'Union, conformément à une décision du Conseil, sous réserve de leur conclusion.

Il y a maintenant lieu de conclure l'accord et les protocoles, au nom de l'Union européenne.

BASE JURIDIQUE : articles 217 et article 218, par. 6 et par. 8, 2^{ème} al. du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que l'acte d'adhésion de la Croatie.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, l'accord relatif à la participation de la Croatie à l'EEE et le protocole additionnel à l'accord entre la Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2009-2014 consécutif à la participation de la Croatie à l'EEE, et ce afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte de l'accord est joint à la proposition.

Le président du Conseil devrait procéder, au nom de l'Union, au dépôt des instruments d'approbation prévus dans l'accord et dans chacun des protocoles y afférents.

Le contenu matériel de l'accord est totalement conforme au texte de la proposition de la Commission (se reporter au résumé de la proposition législative initiale daté du 17/02/2014).

Accord sur la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE) et au protocole y afférent, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE

La commission du commerce international a adopté le rapport d'Alexander GRAF LAMBSDORFF (ADLE, DE) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, d'un accord relatif à la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE), et de trois accords y afférents.

Les députés rappellent que l'EEE réunit dans un marché unique les États membres de l'Union européenne et 3 États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), que sont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Ils rappellent également que l'accord EEE prévoit l'extension de la législation de l'Union relative aux quatre libertés (libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux) à l'ensemble des pays de l'EEE. L'accord garantit en outre aux particuliers et aux opérateurs économiques l'égalité des droits et obligations dans le marché intérieur de l'EEE.

Les députés estiment que la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE) est une conséquence naturelle de son adhésion à l'Union européenne. En conséquence, les députés recommandent au Parlement européen de donner son approbation à la conclusion de l'accord et des trois accords y afférents.

Accord sur la participation de la Croatie à l'Espace économique européen (EEE) et au protocole y afférent, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE

Le Parlement européen a adopté par 622 voix pour, 31 voix contre et 51 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, d'un accord relatif à la participation de la Croatie à l'Espace économique européen, et de trois accords y afférents.

Le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord et des trois accords en objet.